

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES PARTIS POLITIQUES

ON PROPOSE LA FORMATION D'UNE ALLIANCE ENTRE LES PARTIS PROGRESSISTE CONSERVATEUR ET LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Il y a une semaine, le chef de l'opposition (M. Clark) s'est prononcé contre le contrôle des salaires; pourtant, hier soir, il a voté en faveur. Nous disposons hier soir d'une occasion unique de battre le gouvernement en raison de sa politique économique. Toutefois, 41 conservateurs ont refusé de se présenter pour le scrutin, réussissant par leur conduite à porter l'appui des conservateurs à la politique libérale à un niveau jamais égalé dans l'histoire canadienne, ce qui explique la confusion de 47 p. 100 des Canadiens que révèle un sondage Gallup. Puisque les conservateurs ont maintenant voté 66 fois du côté des libéraux à propos de mesures importantes depuis les élections de 1980, alors que les libéraux n'ont voté que 36 fois avec les néo-démocrates, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre accorde un appui unanime à l'institutionnalisation de cette alliance homogène.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

### LA SANTÉ

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ ÉTUDIE LA CONCEPTION PAR MÈRE INTERPOSÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), je propose:

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renvoyer la question de la conception par mère interposée et de l'insémination artificielle des femmes au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour qu'il fasse une enquête et soumette des recommandations à la Chambre à ce sujet.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—L'EXEMPTION DE PAIEMENTS D'INTÉRÊTS SUR L'EMPRUNT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'ai appris par un porte-parole du gouvernement que, en vertu des termes de l'opération sauvetage de Maislin, le gouvernement a accordé une garantie de 34 millions de dollars à condition que Maislin ne paie pas d'intérêts pendant deux ans sur presque 24 millions de dollars de son emprunt. La position financière de cette société est extrêmement précaire. Son déficit net est de 24 millions. En d'autres termes, elle est endettée de 24 millions. La Commission d'expansion des entreprises du gouvernement n'a pas approuvé ce prêt. Le ministre a-t-il décidé de ne pas dévoiler tous les détails relatifs à ce prêt, à condition que d'autres amis du parti libéral puissent profiter de ce genre de maquignonnage?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, comme on l'a déjà expliqué à la Chambre, il y a eu plusieurs considérations à la base de la décision de venir en aide à la compagnie Maislin en vertu du programme de garantie de prêts du programme PEE. Une de ces raisons, comme l'a exprimé le ministre de l'Industrie et du Commerce hier, c'est que le gouvernement était extrêmement préoccupé par les 2,500 emplois au Canada au sujet de cette entreprise-là. Je pense que l'entente à laquelle nous en sommes venus avec la Banque finançant la compagnie Maislin, les investisseurs eux-mêmes et toute la réorganisation de l'entreprise nous a satisfaits, et nous avons décidé d'accorder l'aide demandée.

[Traduction]

LES OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES AUTRES SOCIÉTÉS

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, l'histoire de sauver des emplois n'est qu'un écran de fumée. D'autres sociétés de transport auraient offert ces emplois, car de 20 à 30 p. 100 de leurs employés sont en chômage. Il existe au Canada 15,000 bonnes sociétés de transport qui sont en mauvaise passe parce qu'elles fonctionnent à 50 p. 100 de leur capacité avec, je le répète, environ de 20 à 30 p. 100 de leurs employés en chômage. Ces gens-là doivent continuer à payer les intérêts sur leurs prêts bancaires. D'après le ministre, est-il juste d'aider une grosse société à s'abstenir de payer les intérêts sur son emprunt bancaire alors que les 15,000 autres sociétés ont de la peine à survivre?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, dans le programme de garantie de prêts du Programme d'expansion des entreprises chaque cas est étudié à son mérite et s'il y a d'autres compagnies qui présentent une demande d'aide, nous l'étudierons.